



Les nouvelles de la Confédération des Ecologistes Indépendants

Mars 2003

Souveraineté - Ecologie - Ruralité

38, rue d'Haussignemont-51340 BLESME

<http://cei-msr.com> - Courriel : secretariat@cei-msr.com

Après une interruption conséquente, nos amis et lecteurs vont avoir le plaisir de retrouver chaque trimestre "Les nouvelles de la Confédération des Ecologistes Indépendants". Vous pouvez nous aider à faire vivre ce bulletin en le diffusant autour de vous, en apportant vos idées...

Sommaire :

Résolution sur l'IRAK, p2

Solidarité avec le peuple irakien, p2

AGCS : suspendre les négociations sur les services à l'OMC, p2

Résolution sur les retraites, p3

Pour la sauvegarde des services publics, p4

Edito : Le choc des deux occidents

À travers cette lettre, le lecteur comprendra facilement **pourquoi les véritables écologistes défendent la souveraineté des peuples**, c'est-à-dire le droit des peuples de maîtriser leur avenir collectif.

Cette explication, c'est en fait la question : à quoi sert de prétendre défendre l'écologie, si, pendant que l'on sauve quelques arbres, ce sont des forêts, des océans entiers que l'on condamne, en encourageant des mécanismes qui les détruisent ?

A quoi sert de prétendre lutter pour la justice sociale, pour l'identité des peuples, et pour la liberté, si, à travers les plans de restructuration, les délocalisations d'entreprises, ou les plans d'ajustement structurels..., on ne peut garder de notre mode de vie, que ce qui est accepté par le jeu de la compétition mondiale entre les géants économiques.

Autrement dit : **à quoi bon avoir de bonnes intentions, si on ne se donne pas les moyens législatifs, institutionnels, économiques et sociaux, de les réaliser en se protégeant économiquement ?**

C'est donc la conscience de ce caractère indissociable des fins et des moyens qui nous a guidés vers le souverainisme. Mais, la réflexion nous conduit à prendre conscience que l'on ne peut défendre la souveraineté politique, si par ailleurs, on reste entre les mains des forces

économiques mondiales et que l'on a perdu la souveraineté économique.

Or, cette lutte pour retrouver une souveraineté économique réelle n'est pas autre chose que la lutte contre la mondialisation économique, contre le libre-échange mondial..., lutte menée par des hommes comme José Bové, Bernard Cassen, ou par des femmes comme Agnès Bertrand.

Ainsi le caractère indissociable "des moyens et des fins" se fait à nouveau sentir, mais dans l'autre sens ; une autre question se précise alors :

Sans chercher à développer un programme politique détaillé, a-t-on un moyen de maintenir un minimum de rassemblement souverainiste, tout en énonçant un minimum d'objectifs politiques, c'est-à-dire un minimum de contenu ?

Le souverainisme, oui ! mais pour quoi faire ?

Nous savons, en effet, que la difficulté du rassemblement augmente avec la volonté de détailler le programme. Mais la moins mauvaise réponse part d'une autre façon de poser la question : « Que serait-il impossible de faire en l'absence de souveraineté ? **Qu'est-ce qui disparaît quand se réduit la souveraineté politique et économique ?** »

La réponse la plus globale est que l'absence de souveraineté et le libre-échange, rendent impossible la primauté des valeurs humaines sur les valeurs économiques.

L'absence de souveraineté politique et économique va de pair avec l'économisme et le productivisme et avec l'ensemble des évolutions que l'on voit se développer. Elle rend impossible toute politique volontaire, toute véritable lutte contre nos fléaux actuels. Cette absence de souveraineté rend impossible notre projet d'une autre France et d'une autre Europe, d'un autre monde, d'autres rapports Nord-Sud.

La souveraineté politique, la souveraineté économique et l'anti-mondialisation vont donc de pair.

Mais, **l'"anti"-mondialisation n'existe pas sans un projet positif correspondant**. Elle n'existe pas sans l'affirmation de la valeur de tout ce qui est rendu impossible actuellement par l'absence de souveraineté, ou encore de tout ce qui est rendu impossible par la mondialisation économique.

Ce projet politique à moyen et long terme peut très bien être associé à une politique économique minimale à court terme ; **cette politique exigerait des investissements massifs pour donner un autre visage**

à la France, à l'Europe et au monde. Elle supposerait notamment un certain nombre de ruptures institutionnelles. Mais l'important est peut-être ailleurs...

En effet, l'ensemble de ces idées va de pair avec la reconnaissance du fait qu'en gros, loin d'une opposition entre l'orient et l'occident, entre le christianisme et l'islamisme, entre l'Irak et les USA, **le conflit actuel est plutôt un conflit entre deux occidents** :

- d'une part, l'occident de l'économisme, de l'utilitarisme, l'occident manichéen, l'occident du regard instrumental ;

- et d'autre part l'occident donnant la primauté aux valeurs non économiques, humaines, et chrétiennes.

Mais au fond, ce conflit entre deux occidents, n'est-il pas bien souvent un conflit entre deux aspects de nous-même ?

Ainsi, les Français attachés à leurs traditions, voient-ils l'avenir dans un monde écologique, alliant autonomie des peuples et solidarité, et non dans un monde où prime l'économie sur les valeurs humaines, où priment les échanges sur la production ? ■

François DEGANS, Président

Solidarité avec le peuple irakien

La Confédération des Ecologistes Indépendants est sensible aux épreuves endurées par le peuple irakien. Après avoir fait subir à l'Irak un embargo de 10 ans qui est responsable de la mort de dizaines de milliers d'enfants en même temps que de la ruine économique du pays, les USA s'approprient à franchir une nouvelle étape dans l'escalade.

L'après 11 septembre a clairement levé le voile. Le centre logistique et financier du terrorisme islamique le plus dur se trouve bel et bien en Arabie Saoudite.

L'administration américaine, pour être crédible dans sa croisade anti-terroriste, se doit de s'attaquer de front à "sa créature", le régime wahhabite qu'il a installé dans les années 1930. Elle sait, cependant, que cette confrontation peut déstabiliser pour une longue période, le premier producteur mondial de pétrole. Avant de tenter quoi que ce soit au royaume des Saouds, il est donc devenu prioritaire d'installer en Irak un régime à la botte de l'"Oncle Sam" pour s'appropriier le pétrole irakien.

Tout le discours relatif aux armes

de destruction massive détenu par le régime irakien, n'est qu'une gesticulation médiatique qui ne trompe aucun observateur sérieux. L'Irak est aujourd'hui un pays exsangue qui est devenu une puissance militaire de second rang...

Le projet d'intervention américano-britannique est donc sans fondement. La CEI entend donc prendre sa part dans les mobilisations contre l'invasion programmée de l'Irak par les USA et la Grande-Bretagne. Elle a répondu à l'appel de Marianne

pour la grande manifestation du 15 février.

La CEI se félicite de l'attitude de la France qui, depuis le début de la crise, est à la tête du front diplomatique dont l'objectif est de contraindre les USA à passer sous les fourches caudines de l'ONU. Elle demande au Président de la République de rester ferme et d'utiliser son droit de veto à l'ONU si le "cow-boy" de Washington persiste dans sa volonté de faire couler le sang du peuple irakien. ■

Sanctionner les USA...

Le Bureau de la CEI demande solennellement au gouvernement français et au Président de la République de réagir vigoureusement à la déclaration de guerre du Président américain au peuple irakien innocent des aspects dictatoriaux de son chef.

La CEI demande que le gouvernement français fasse constater par le Conseil de Sécurité de l'O.N.U., le caractère radicalement illégal des opérations de guerre des U.S.A. et de ses alliés.

La CEI demande que la France dépose au Conseil de Sécurité de l'O.N.U. une résolution qui, devant ce constat, condamne résolument l'attitude des U.S.A. et demande des sanctions internationales jusqu'à l'arrêt des opérations de guerre. Elle demande que la France propose des sanctions comme :

- 1- un boycott des produits américains
- 2- une légalisation des contrefaçons des produits américains nécessaires au bon fonctionnement des économies nationales, c'est-à-dire la mise dans le domaine public

des brevets américains correspondants.

La CEI propose que le Gouvernement Français et l'O.N.U. demandent au peuple américain de désobéir aux ordres du président Bush. Enfin, la CEI se félicite de la position de Jacques Chirac refusant de légaliser une occupation ultérieure de l'Irak par les USA. ■

(Communiqué du 25 Mars 2003)

Alerte AGCS : il faut suspendre les négociations sur les services à l'OMC

Les négociations actuellement en cours au sein de l'OMC sur l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS/GATS) font peser de graves dangers sur les services publics, la cohésion nationale et la démocratie.

L'accord AGCS/GATS est un accord sans précédent ni équivalent juridique. Il contraint les pays membres de l'OMC à négocier périodiquement jusqu'à la privatisation de tous les secteurs dits de service. Il oblige, selon ses règles internes, chaque pays ou groupe de pays engageant des secteurs à la privatisation à

considérer ces engagements comme irréversibles. L'AGCS stipule que ces engagements s'appliquent à tous, mettant ainsi devant le fait accompli non seulement les parlements, mais aussi toutes les collectivités territoriales.

Appel ouvert à la signature des parlementaires, des élus régionaux, départementaux et communaux :

"Nous, soussignés, ne pouvons accepter que les lois protégeant la vie sociale et culturelle, l'environnement puissent être démantelées au nom du commerce international. Nous demandons la suspension immédiate de ces

négociations qui se déroulent dans la plus totale opacité et sans aucun débat public et démocratique. Nous appelons tous les élus de toutes les assemblées élues à se joindre à ce mouvement et à faire prévaloir cette exigence.

Nous demandons :

- que soit rendue publique, au nom de la transparence et de la démocratie, l'intégralité des documents concernant l'état actuel des négociations, en particulier les propositions de libéralisation formulées par l'Union européenne ;

- que soit organisée la plus large

consultation des organisations syndicales, sociales, culturelles et environnementales afin que soient pris en compte les besoins réels de la société ;

- que cette consultation soit prolongée par l'organisation d'un débat parlementaire, avec vote, avant toute reprise éventuelle des négociations qui touchent des domaines essentiels. " ■

Pour se joindre à cet appel :
Télécopie : (33) (0) 4 66 77 07 14
Courriel : stop-agcs@wanadoo.fr
<mailto:stop-agcs@wanadoo.fr>
Pour plus d'infos : www.urfig.org

Résolution sur les retraites

(adoptée par le Comité de liaison de la CEI réuni les 25 & 26 janvier 2003 à Lyon)

La Confédération des Ecologistes Indépendants tient à apporter son soutien aux salariés et aux organisations syndicales dans la difficile lutte qu'elles vont engager contre le gouvernement à propos de la réforme des retraites.

Les déclarations du Président de la République relatives au maintien du principe des retraites à 60 ans et du système des retraites par répartition, si elles sont en soi positives, ne doivent tromper personne. Le gouvernement Raffarin veut, en effet, approfondir et généraliser les traits de la réforme qu'Edouard Balladur a imposé aux salariés du privé en 1993. Rappelons les 3 principes qui ont présidé à cette réforme :

- Augmentation de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 années.

- Prise en compte des 20 dernières au lieu des 10 meilleures années pour le calcul des pensions.

- Revalorisation des retraites, non pas à partir de l'indice des salaires, mais à partir de l'indice des prix.

Pour les retraités du cru 2003, cette réforme, dont les effets ont été étalés dans le temps, implique une baisse de leur pouvoir d'achat de 15 %, comparé à ce qu'ils auraient touchés avec l'ancien système.

Les retraités des années 2012, date de la pleine application de cette réforme, verront, eux, leur pouvoir d'achat amputé de près de 30 %, en comparaison à un retraité des années 1990. Si cette logique est amplifiée, la retraite du régime général deviendra une retraite de pauvre, proche du minimum vieillesse, qui permettra tout juste de subsister. Cette logique est inacceptable !

La CEI considère que, pour remettre le système du financement des retraites sur les rails, **il faut s'attaquer aux causes du problème** et non pas raisonner de manière statique par rapport à une situation donnée.

Disons le tout net ! La crise du financement des retraites à l'aube des années 2040 ne peut être limitée aux effets conjugués de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse conjoncturelle du nombre des actifs. La crise est à rechercher dans les choix que les gouvernements, de droite comme de gauche, ont opérés dans les années 1990. Ce sont eux qui, au niveau national puis européen, ont accepté de démanteler les barrières douanières puis le système de la préférence communautaire. Ils ont ainsi accéléré la délocalisation massive des entreprises vers des pays sans protection sociale ni environnementale, et diminué d'autant le nombre d'actifs en capacité de cotiser aux caisses de retraites.

Pour acheter la paix sociale, ces gouvernements successifs ont accepté, au travers du RMI, des plans sociaux, des pré-retraites et autres mesures de gestion sociale du chômage, de financer la survie de cinq millions d'actifs expulsés du marché du travail au nom de la mondialisation économique. Les cotisations de ces cinq millions d'actifs manquent et manqueront cruellement pour assurer l'équilibre du régime

des retraites par répartition.

La solution n'est donc pas à rechercher dans l'allongement de la durée des cotisations qui est, de toute manière, illusoire puisque le patronat pousse, par tout les moyens, les salariés de plus de 55ans hors de l'entreprise

La CEI, aux cotés des salariés du public comme du privé, propose 3 mesures pour sauver le régime des retraites par répartition tout en préservant le pouvoir d'achat des retraités.

1. Alimentation du fonds des retraites crée par le gouvernement Jospin, par une taxation de tous les mouvements spéculatifs des capitaux.

De la même manière que la sécurité sociale a été sauvée grâce à la CSG, il est normal que ceux qui sont à l'origine de la délocalisation des emplois contribuent à la préservation du système des retraites.

2. Retour à la préférence communautaire, révision du traité de Maastricht et sortie de l'union européenne de OMC.

En effet, pour que les salariés français et européens puissent retrouver un emploi et être en mesure de cotiser pour leurs retraites, il faut produire en France et à l'intérieur de l'U. E. ce qui est consommé dans nos pays.

Accessoirement, cela nécessite de différer l'intégration à l'Union Européenne des pays de l'Europe de l'Est tant que

ces derniers n'ont pas adopté une législation sociale analogue à la notre.

3. Une politique de grands travaux pour créer des emplois et répondre aux besoins sociaux et environnementaux de la population.

Comment guérir la France et l'Europe des camions qui tuent et polluent, sans une politique audacieuse de fer-routage... ?
Comment résoudre le problème des ghettos dans les banlieues, sans substituer à l'habitat concentrationnaire des cités, des logements à dimension humaine, dans des quartiers aptes à répondre aux besoins des habitants ?

Mais, cette politique de grands travaux, porteuse d'emplois et donc de cotisants aux régimes de retraites, nécessite de rompre avec les politiques d'austérité budgétaires imposées par la banque centrale et la commission européenne.

Pour conclure, la Confédération des Ecologistes Indépendants tient donc à rappeler que le sauvetage du système des retraites sans toucher au pouvoir d'achat des salariés, nécessite de rompre avec la politique économique de "la pensée unique". Elle appelle toutes celles et tous ceux qui vont se mobiliser prochainement, à se saisir de nos propositions pour les amender et les enrichir. ■

Pour la sauvegarde des services publics

Un double déséquilibre

Deux inégalités s'aggravent dangereusement : inégalité sociale et inégalité territoriale. Entre les plus riches et les plus pauvres, l'écart de revenu ne cesse de grandir. D'autre part, après l'exode rural qui a désertifié nos campagnes on constate aujourd'hui un exode interurbain qui affaiblit les villes petites ou moyennes au profit des plus grandes. Vivrons-nous tous bientôt entassés dans une poignée de mégalopoles rendues invivables par la surconcentration de l'habitat, des activités et des nuisances ?

On ne peut laisser grandir ces 2 déséquilibres : le premier est facteur d'explosion sociale. Le deuxième provoque des catastrophes écologiques.

Le rôle irremplaçable des services publics

Pour combattre les inégalités sociales ou territoriales les services publics sont indispensables. Cela concerne des services reconnus comme vitaux, mais que le marché n'est pas capable d'assurer convenablement : fourniture d'eau potable, d'électricité, communications, scolarisation, hospitalisation, etc.

L'Etat et les collectivités territoriales sont les garants des missions de service public. Ces services sont rendus soit par des entreprises publiques (C'est aujourd'hui la majorité des cas), soit par des entreprises privées dans le cadre d'une délégation de service public. Dans tous les cas, le niveau et la qualité du service public exigent des cahiers des charges en contrepartie d'un financement public. Aujourd'hui, ces cahiers des charges sont

insuffisants et de plus, les représentants des usagers et des syndicats ne disposent pas d'une expertise indépendante pour évaluer les services rendus.

Fermement attachée aux services publics, la CEI ne peut accepter que des entreprises nationales réduisent les services rendus aux usagers. Par exemple il est inadmissible que la SNCF instaure des critères qui aboutissent à la suppression de lignes SNCF au profit de cars. Autre exemple, il est inconcevable qu'EDF continue à minorer le poids des énergies renouvelables et des économies d'énergie au profit du tout nucléaire.

Pour que les services essentiels soient assurés à tous ceux qui en ont besoin, même s'ils habitent des lieux excentrés ou s'ils sont trop pauvres pour payer, les entreprises de service public fournissent leurs prestations à des prix généralement inférieurs au prix de revient et parfois même gratuitement (scolarité gratuite, par exemple).

Ces entreprises ne peuvent donc pas faire de bénéfices. Le plus souvent elles ne peuvent pas fonctionner sans financement public. Leur mission n'est pas le profit mais le service du public. Sans les services publics ruraux (école, électricité, poste, téléphone, etc), les derniers paysans seraient contraints d'abandonner leurs terres. Sans les services publics urbains, les pauvres n'auraient accès ni à l'instruction, ni à l'hospitalisation, ni même parfois à l'eau potable.

Enfin, il est **des tâches d'intérêt général** que le secteur privé est incapable d'assumer. La recherche scientifique fondamentale est

indispensable pour l'avenir de l'humanité, mais n'offre aucun espoir de rentabilité immédiate. Elle n'intéresse donc pas les investisseurs privés. A plus forte raison, les recherches sur les énergies nouvelles (solaire, géothermie) exigent-elles une maîtrise publique. Enfin, les déchets des centrales nucléaires resteront dangereux pendant des milliers d'années. Leur gestion exige des recherches, des précautions et des investissements à très long terme, sans aucun espoir de rentabilité financière. Privatiser EDF ne serait donc pas seulement une absurdité économique : ce serait aussi préparer des catastrophes industrielles.

Pour réduire les inégalités sociales et territoriales comme pour assurer les recherches et les grands travaux d'intérêt général, il est indispensable de développer, de renforcer les services publics. Or c'est le contraire qui se produit.

Les services publics condamnés à mort

La Commission de Bruxelles et la banque centrale européenne, pour renforcer la valeur de la monnaie européenne, exigent une forte réduction des dépenses des Etats. Les restrictions budgétaires et les suppressions d'emplois ainsi ordonnées provoquent, dans les services publics, des dysfonctionnements graves : queues devant les guichets de la poste, retards dans la distribution du courrier, crise hospitalière, écoles et classes surchargées, etc.

Mais le plus grave est devant nous : les traités européens ayant progressivement supprimé

les frontières économiques et imposé le libre-échange, nos services publics sont de plus en plus exposés à la concurrence étrangère (France télécom aujourd'hui, SNCF et EDF-GDF demain, la poste après-demain). **Une fois cette concurrence imposée et sous prétexte de la rendre équitable, l'Europe nous interdit de subventionner nos services publics.**

C'est ainsi qu'EDF devra rembourser les aides reçues de l'Etat français. Dans ces conditions comment nos services publics pourraient-ils continuer à assurer leurs missions d'intérêt général non rentables, leurs services désintéressés aux plus défavorisés ? Que va-t-il se passer, par exemple, avec l'ouverture des services postaux à la concurrence ?

Les nouveaux opérateurs privés ne s'intéresseront qu'aux services rentables : le courrier d'entreprise et les villes, abandonnant à la poste les tâches non rentables : les campagnes et le courrier des ménages. Acculée au déficit et ne pouvant obtenir aucune subvention, la poste devra abandonner ses missions de service public ou disparaître. Cette condamnation à mort des services publics prépare une régression sociale et des déséquilibres territoriaux sans précédent. Seul un très puissant mouvement populaire peut bloquer, puis inverser une évolution aussi catastrophique. La CEI entend prendre toute sa place dans ce combat. ■

CONTACT CEI : Tél. 04 67 41 28 44 ou 04 67 63 91 13

Email : secretariat@cei-msr.com Site internet et FORUM : <http://cei-msr.com>